

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20231212-7	<u>Séance du 12 décembre 2023 à 18h30</u>
	L'an deux-mille-vingt-trois le douze du mois de décembre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit le Conseil Municipal, que la convocation du Conseil Municipal a été adressée le 04 décembre 2023 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u>	
Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.	
<u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
a donné procuration à ,	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSION DE POSTES

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu la délibération n° DCM20230131-4 en date du 31 janvier 2023 portant sur les avancements de grade ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et notamment de supprimer les postes non pourvus.

Après avoir recueilli l'avis du Comité Social Territorial sur le projet de suppression d'emploi, il propose la suppression des postes suivants au sein des Services municipaux :

1 poste d'adjoint technique	Avancement de grade
1 poste d'adjoint technique à temps non complet	Refus de titularisation
2 postes d'adjoint technique principal de 2e classe	Avancement de grade
2 postes d'agent de maîtrise	Avancement de grade
3 postes d'adjoint d'animation	Avancement de grade
1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	Intégration directe sur un poste d'ATSEM principal de 2 ^e classe
1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^e classe à temps non complet	Avancement de grade
1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normal à temps non complet	Poste à 22 heures ½ hebdomadaires non pourvu ne répondant plus aux nécessités de service
1 poste de cadre supérieur de santé	Départ en retraite
1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2 ^e classe	Mise en retraite pour invalidité
1 poste d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Mutation au 12/09/2022

Le Comité Social Territorial réuni le 28 novembre 2023 a émis un avis favorable.

La Commission du Personnel réunie le 29 novembre 2023 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la suppression des emplois comme indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Seloncourt, le 12 décembre 2023

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER